

malquité de quelqu'un qui sont ici, et
pour d'autres considerations, qui sont regardées
ici. S. M. Mad. et le conte de Dona n'ont fait
ouverture que les affaires de Prouyogues et d'
Orange demandent une bonne direction et quelque
secret et décideront fort que vous vous y
employassiez. Je leur ay dit mon petit avis.
Lorsque vous serez ici je vous donneray plus
d'claircissement. Ma femme se trouve indisposée
et moy je endure des grandes douleurs des hemorrhoides,
des intestins. Dieu par sa grace nous en veuille
delivrer, au moins amoindrir le mal et accourcir
notre patience. Je l'en prie du profond de
mon coeur et me recommande avec ma femme
à vot. saintet. prieres.

à la Haye ce 9 de Juin 1686. D. de Wilhem.

A. Mechelen 23 Jan. 1686.

[hors des mains]

... nous parlames à S. A. M. Elle nous
approuva force choses entre autres les affaires de
Prouyogues. Je luy dis ce qu'il vous avoit plu d'
scrire au G. [roffis] en Mr. Ketting son Secrétaire
dit que le G. luy avoit arreché vostre lettre,
laquelle nous avions eue de luy communément,
dont elle fust fort estonnée et il trouva à qui
parler lorsqu'il la verra non pas pour cette imperfec-
tion, mais pour bien d'autres. Et Mr. van der Laad
devoit à son temps. Ce qui vous importe c'est que
elle approuva vostre demeure illec et improuva
le procédé de vostre collègue et declara qu'il
estoit necessaire que quelqu'un de nostre corps
accompagnast M. de Dona. Paus (Coyseuater
aut si mais Senator honorarius) dit que per-
sonne ne pouvoit mieux servir S. A. que Mr de
Dona et qu'il n'estoit besoin d'autres, bien
que peu auparavant il avoit contraquaré le dessein
dudit conte et empêché la signature de l'acte
du subside d'Orange contre le subvention de la
A. M. Ce qui causera beaucoup de noise entre

mais: quelle

de Heerolich

Caus. Alterps. Car est en interest à S. D. R.
 et à M. de H. et abeq. dubio nos in Curiam
 vocamus qui subscripseramus. Nostri est
 imperium y suis de remedio lora el dano mayor
 cadavia. M. de Haulterive l'est adressé au
 Conseil d'Etat pour l'affaire des jardins
 et de la dicage dont se voit ay escrit. M.
 de Beaumont est de la partie. Ce que je ne
 savois pas lorsque je vous écrivois de la
 dicage. Et elle. Ma femme se porte assez bien
 et moy pas trop.

20 June 1686

Heerolich 30 Aug. 87.

Je vous ~~escris~~ écris cela y dant mon lict
 à cause d'une diarrée qui me tient depuis vendredi,
 laquelle dont je me promets quelque soulagement
 en ma maladie ordinaire ou l'abbeyement de
 ma misère selon qu'il plaira à Dieu, à la
 miséricorde duquel je me remets.

Devant hier mourust fort cherecusement
 M. la comtesse de Bonn, Dieu nous face la mesme
 grace lorsque nostre temps viendra devostre illa
 rosa. Nous avons escrit à M. de Groot et recommandé
 de haster la patche de reduction qu'il a entrepris
 de preparer a Pringelles pour estre présentée
 aux Estats Gen. contre les procédures des Comte de
 Solre. Je ne vous quit rien dire sur le subpret
 de l'herital pour n'avoir eu vostre verbal. Les
 contestes de Bonnnes font grande instance pour
 avoir leur ~~com~~ Parchement de Jeanne de Bonnnes,
 fille de y. Mais par la lettre de M. de Meau
 s'apprent que la ~~fra~~ finalement est venue à
 ceuz de la maison de Marfan l'an 1488 par
 alienation hoir de la famille de Bonnnes. Nous
 avons parchant leur refusé la copie dudit
 Parchement et Prusero a eu tort de leur donner
 la veue dudit F., que dit se la veue, l'estime